

Situations évoquées le mardi 28 août 2012

Scolarisées à l'école Branly de Châlons en Champagne, Nina et Nona qui ont 11 ans et 7 ans sont de nationalité géorgienne.

Ce sont de bonnes élèves qui ont fait des progrès remarquables en français depuis leur arrivée en France en 2009. Elles le maîtrisent aujourd'hui parfaitement et pourront sûrement très bien réussir leurs études car elles sont volontaires et désireuses de bien faire.

Leur maman, Etéri est elle-même extrêmement soucieuse de devenir indépendante et de faire vivre sa famille : elle cherche du travail avec obstination depuis que la famille a reçu une OQTF en juin dernier.

Malras, leur papa, est très préoccupé : **il a vécu un drame en Géorgie, et a dû se résoudre à mettre sa famille à l'abri en France pour fuir des hommes qui l'ont dépouillé de ses biens et qui exigeront plus que son silence s'il retourne au pays.**

Le danger d'un retour n'a pas été reconnu par l'OFPRA ni par la CNDA **malgré les menaces réelles et les traces physiques de persécutions que portent certains membres de la famille.**

Une carte Vie Privée Familiale à Nina, Nona et Nika leur petit frère né en France permettrait à Nina, Nona et Nika leur petit frère né en France et à leurs parents de demeurer de façon légale sur le territoire français et de pouvoir commencer à y faire des projets d'avenir.

Amo et Nane Mamoï sont arrivés en France avec leurs deux enfants en septembre 2010. Ils sont tous les deux d'origine Kurde d'Azerbaïdjan. Le 2 mai 1992, des militaires viennent arrêter Amo à son domicile pour l'envoyer au service militaire. **En tant que kurde, il est victime de nombreuses humiliations et passages à tabac.** Amo fuit en Ukraine. Il n'a que 18 ans. En 1992, Nane fuit l'Azerbaïdjan sous les bombardements, elle n'a alors que 12 ans, et n'a aucun papier d'identité.

Amo et Nane se sont connus et mariés en Ukraine en 2000. En 2001, Monsieur Mamoï reçoit un ordre de quitter le territoire Ukrainien. Ils fuient alors en Russie. Mariam naît le 1/03/2003. Atar naît le 21/07/2005

Mais en Russie, Amo sera pris pour un Tchétchène et, à ce titre, enfermé et tabassé. Il ne sortira qu'en signant une obligation à quitter le territoire.

Le 1er septembre 2010, la famille Mamoï arrive en France, espérant pouvoir enfin trouver un pays où vivre. Ils déposent une demande d'asile qui sera rejetée, puis font une demande de titre de séjour. Celle-ci est également rejetée et une OQTF leur est notifiée en février 2012. Les deux enfants sont scolarisés à l'école Giono à Lyon 8ème. En un an Madame Mamoï a appris le français.

D'arrestation en assignations à résidence, depuis près de deux ans, cette famille vit dans l'incertitude et la crainte d'une expulsion

Depuis samedi 28 juillet la PAF exerce une pression et une intimidation constante auprès de la famille : plusieurs visites par jour à l'hôtel pour faire signer un document et de nombreux coups de téléphone.

La France veut renvoyer cette famille en Azerbaïdjan, pays que les deux parents ont quitté compte tenu de la violence qui leur était faite en tant que Kurdes, pays que ne connaissent pas Mariam et Atar. Ils ont vécu en Russie, puis ont fui avec leurs parents. Depuis 2 ans ils vivent en France, vont à l'école parlent français.... Aujourd'hui ils vivent dans la peur On rêve de mieux à 9 et 7 ans !

Un père de deux enfants en bas âge, en France depuis 16 ans, en rétention au Centre de Rétention Administrative (CRA) de Vincennes

M. Baljinder SINGH est né en Inde en 1976. Il vit en France depuis 16 ans, où son épouse l'a rejoint définitivement en 2009. Ils ont 2 enfants, un garçon de 7 ans, scolarisé à Bagnolet, et un deuxième fils de 2 ans né en France.

Le 7 août, il a été arrêté à Paris et placé en rétention à Vincennes. Une Obligation de Quitter le Territoire Français (OQTF) lui a été délivrée ce même jour par la préfecture de police.

Le tribunal administratif a confirmé cette OQTF, et le JLD (Juge des Libertés et de la Détention) l'a maintenu en rétention. Il a été présenté au consulat de son pays le 14 août, qui peut délivrer le laissez-passer autorisant son expulsion à tout moment.

Rien ne justifie l'expulsion de ce papa :

Cette famille devrait se retrouver et reprendre une vie de famille à laquelle elle a droit dans le respect de la convention internationale des droits de l'homme et de l'enfant.